

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE MERCANTOUR ROYA AVENTURES

en référence au Code du Tourisme - loi du 22 juillet 2009 (décrets parus au J.O. du 23 décembre 2009)

INSCRIPTION

L'inscription à l'un de nos séjours implique l'adhésion à notre association et à nos conditions de ventes. Toute inscription doit être remplie et signée par le participant en double exemplaire. La demande de réservation ne sera validée que dans la limite des places disponibles et après accord de notre prestataire. Votre demande est considérée comme une inscription ferme et ne peut être annulée sans frais.

MODE DE PAIEMENT

Votre réservation doit être accompagnée d'un acompte de 30 %. Le solde devra être réglé 30 jours avant la date de départ sans rappel de notre part. Nous n'accusons pas réception des soldes. En cas d'inscription à moins de 30 jours du départ, la totalité devra être versée dès l'inscription. Les assurances demandées doivent être obligatoirement payées à la signature du contrat.

PRIX

Le participant reconnaît avoir pris connaissance des informations relatives aux voyages qu'il a choisi, grâce à notre site et fiches techniques, qui lui ont été fournies au préalable. En général, ne sont pas compris dans nos prix : les taxes d'aéroport, les frais de vaccins, de visas, les boissons, les visites de sites et le matériel personnel. Toute modification des taux de change et des variations du coût des transports (lié notamment à coût du carburant et des taxes aériennes) peut entraîner le réajustement des prix publiés au plus tard 30 jours avant la date de départ.

INFORMATION APRÈS INSCRIPTION

Après le règlement du solde et 10 jours au plus tard avant votre départ, vous recevrez un document de voyage comportant tous les renseignements utiles et indispensables pour effectuer votre séjour (heures et lieux exacts de rendez-vous, moyens d'accès pour se rendre au rendez-vous, coordonnées des représentants locaux, possibilités de co-voiturage...).

RESPONSABILITÉ

Conformément à l'art. L211-16 du code du tourisme, MERCANTOUR ROYA AVENTURES est responsable du bon déroulement des prestations achetées tel que prévu lors de la conclusion du contrat. Toutefois MERCANTOUR ROYA AVENTURES ne pourra être tenu pour responsable des conséquences de l'inexécution ou la mauvaise exécution des prestations si celles-ci sont imputables au participant lui-même, tel que : non présentation de pièces d'identité et/ou sanitaires ou périmées ou d'une durée de validité insuffisante et non conformes aux indications figurant sur nos fiches techniques ; soit au fait, imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger, soit en cas de force majeure.

Seules sont considérées comme contractuelles, les prestations mentionnées sur les fiches techniques remises au moment de l'inscription. Si nous nous trouvons dans l'impossibilité de fournir une partie des engagements prévus, nous ferions tout notre possible pour vous proposer des prestations équivalentes.

Aérien : Les conditions de transport des compagnies aériennes sont régies par les conventions de Varsovie et de Montréal. Les compagnies aériennes peuvent être amenées à modifier les horaires, itinéraires ou aéroport de départ ou d'arrivée. Les heures indiquées ne sont donc pas garanties car le transporteur peut, en cas de nécessité, substituer un transporteur par un autre, modifier ou supprimer les escales prévues. Nous vous communiquerons les changements qui pourraient avoir lieu avant votre départ. En cas de difficulté, encombrement de l'espace aérien, intempéries, retards, pannes, perte ou vol de bagages, «surbooking», la réclamation est à envoyer directement à la compagnie aérienne mais nous pouvons vous assister pour intervenir auprès de la compagnie. Pour votre préacheminement, nous vous recommandons de prévoir des délais suffisants, car si vous ratiez votre vol aller, toutes les réservations suivantes (retour et pass compris) seraient annulées sans remboursement possible. Nous vous conseillons d'acheter des vols modifiables et remboursables.

PARTICULARITÉ DE NOS SÉJOURS ET VOYAGES

Le caractère sportif de nos voyages et séjours peut nous amener, lorsque des circonstances impérieuses impliquant la sécurité des voyageurs, à substituer un moyen de transport à un autre, un hôtel à un autre, prendre un itinéraire différent ou annuler certaines excursions. Le participant ne pourra pas les refuser sans motif valable. En revanche, si les prestations acceptées sont de qualité inférieure, la différence de prix sera remboursée par MERCANTOUR ROYA AVENTURES, dès le retour. S'il ne peut être proposé aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées pour motif valable, nous assurerons le retour du participant, sans supplément de prix.

Chaque participant doit se conformer aux consignes données par l'encadrement, nous ne pouvons être tenus pour responsables des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. L'encadrement peut être amené à proposer à un participant d'un niveau insuffisant, un programme adapté, dans ce cas, les frais supplémentaires engendrés resteront à la charge du passager.

ANNULATION – MODIFICATIONS

De votre part :

Toute annulation avant le départ doit nous parvenir par lettre recommandée ou par email avec accusé de réception. C'est la date de réception de cette lettre ou email, qui sera retenue pour le calcul des frais d'annulation. Selon la date de votre annulation, il vous sera appliqué les retenues suivantes :

A plus de 60 jours du départ 5% du montant total du voyage avec un minimum de 50€ par personne

de 60 à 31 jours : 15 % du montant total du voyage

de 30 à 21 jours : 35 % du montant total du voyage

de 20 à 16 jours : 50 % du montant total du voyage

de 15 à 7 jours : 75% du montant total du voyage

moins de 7 jours : 100 % du montant total du voyage

En plus des frais prévus par notre barème, les réservations fermes de bateau ou de billet d'avion émis à l'avance, que ce soit à la demande du participant ou en raison de la politique des compagnies aériennes, vous seront facturés, quelle que soit la date d'annulation, déduit des taxes aériennes ou portuaire remboursables. Dans ce cas les frais d'annulation ne sont pas calculés sur le prix total du voyage, mais uniquement sur le montant hors aérien. Les montants de l'assurance et de la cotisation annuelle ne sont pas remboursables ainsi que les frais de visa, préacheminement que vous auriez engagés pour votre voyage. Toute interruption volontaire du voyage de votre part n'ouvre droit à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par l'encadrement du séjour, pour niveau insuffisant ou non respect des consignes de sécurité.

Toutefois, vous pouvez nous proposer une personne pour vous remplacer si elle remplit les mêmes conditions, dans ce cas les frais d'annulation des prestations terrestres vous seront remboursés.

Vous êtes tenus de nous en informer entre 7 et 15 jours avant le départ par Lettre recommandée ou e-mail avec accusé de réception.

De notre part :

Si nous devons annuler un départ pour des raisons indépendantes de notre volonté, ou par manque de participants, nous vous proposerions alors différentes solutions de remplacement, au tarif en vigueur, ou le remboursement intégral des sommes payées. Le participant en sera informé au plus tard 21 jours avant la date du départ. Aucune indemnité compensatoire ne sera versée.

ASSURANCES

Nous ne saurions nous substituer à la responsabilité civile individuelle de chacun. Il est donc indispensable de posséder une Responsabilité Civile pour participer à nos séjours et voyages. De même, il est fortement conseillé de posséder une assurance couvrant les frais d'annulation - perte ou vol de bagages et interruption de voyage. Mais il est obligatoire d'être couvert en assistance rapatriement - secours et recherche pour participer à nos séjours et voyages ; Il appartient au participant de vérifier, avant son inscription, les risques pour lesquels il est déjà couvert. Chaque participant a la possibilité de souscrire un contrat d'assurance auprès de MERCANTOUR ROYA AVENTURES comprenant trois options :

CONTRATS ASSURANCES (nouveaux taux au 1er mars 2013)

Assistance rapatriement- frais de secours : 0,74%

Annulation + bagages : 2,68 %

Assistance rapatriement – frais de secours + annulation + bagages + interruption de séjour : 3,55%.

Attention l'assurance annulation ne peut être souscrite que le jour de votre inscription.

Extrait de nos contrats d'assurances fournies avec nos fiches techniques. Aucune modification ne sera possible une fois l'assurance souscrite. Si le participant ne désire pas souscrire à notre assurance rapatriement – secours et recherche, nous lui demanderons de nous communiquer une attestation de sa propre assurance précisant le montant maximum de couverture pour les frais d'évacuation.

LITIGES

Toute réclamation, sauf cas de force majeure, relative au voyage doit être adressée par lettre recommandée ou e-mail avec accusé de réception dans un délai d'un mois après la date du retour. A défaut de réponse satisfaisante dans les 60 jours suivant votre courrier, vous pouvez saisir le médiateur du tourisme et du voyage sur le site : www.mtv.travel.

INFORMATIONS LEGALES

Vous disposez d'un droit d'accès de modification, de rectification et de suppression de vos données personnelles (art. 38 et suiv. de la Loi du 08.01.1978 modifiée).